

Conseil Général du 25 juin 2018

Motion avec clause d'urgence

Objet : Traversée du village de Chézard-Saint-Martin
Crédit de CHF 7'800'000 voté le 25 septembre 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 10 juin dernier, la majorité des votants de notre commune s'est prononcée en faveur d'économies substantielles en refusant la hausse du coefficient fiscal.
Dès ce jour, il appartient donc à notre assemblée de réaliser sans délai cette décision populaire.

Pour prendre en compte le crédit précité et le vote populaire nous enjoignons le conseil Communal à agir très rapidement, avant la signature des contrats d'exécution, pour réduire le montant des travaux prévus. Si les travaux en sous chaussées ne peuvent pas faire l'objet d'un report ; ceux qui concernent les aménagements en surface peuvent être renvoyés dans le temps. Tous les travaux en surface qui ne sont pas indispensables devront être sortis des contrats.

Il s'agit notamment :

- place de la Croix-d'Or
- place de la Forge
- allées de l'école et parking du cimetière
- place de la Rebatte
- place du home.

Ces mesures vont avoir une influence sur les comptes de fonctionnement des années 2018 et suivantes mais vont surtout libérer des montants d'investissements qui seront utiles pour d'autres travaux de première urgence tout en respectant la limite du frein aux dits investissements.

Cette démarche a pour seul but de respecter la volonté populaire exprimée le 10 juin dernier tout en conservant une possibilité d'investir dans le cadre des travaux urgents et cela même si l'on va à l'encontre de promesses antérieures pour les habitants de Chézard-Saint-Martin.

Motion avec clause d'urgence déposée par le PLR.